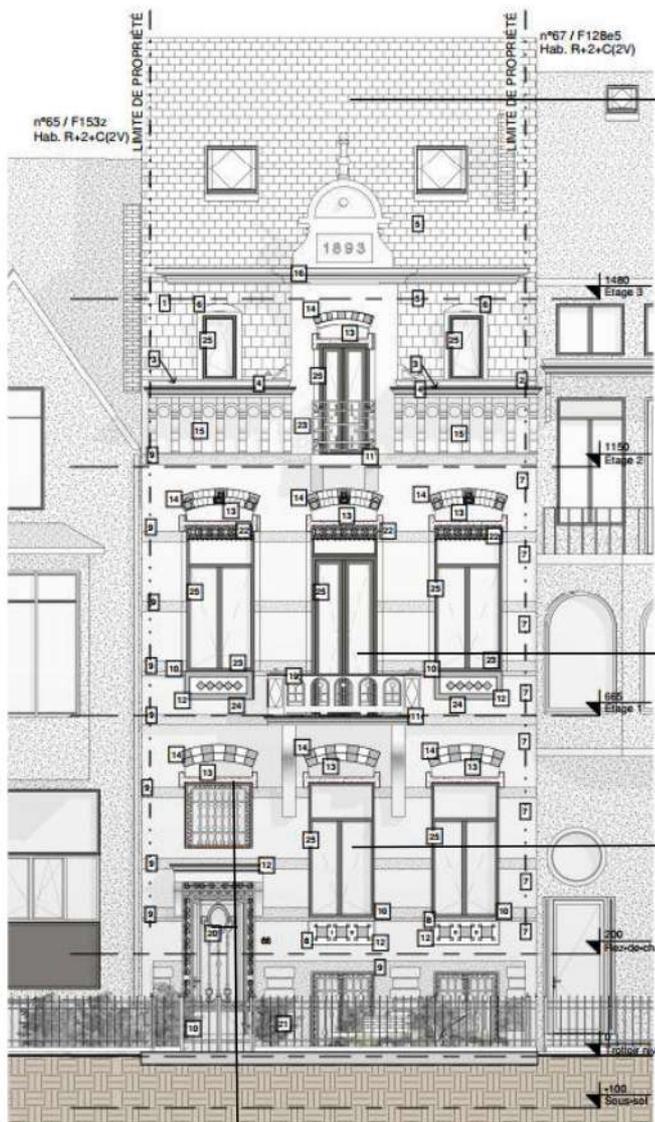


Bien recensé à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois
(fiche n°18448) : Note d'intentions

1. Square Marie-Louise n°66

Compte tenu du recensement à l'inventaire de la façade avant, aucune transformation architecturale n'est projetée. Dans le respect du patrimoine, pour la façade avant et des espaces intérieurs, l'isolation de cette façade n'est pas réalisable (moulure, habillages intérieurs).



Couverture maintenue. Isolation par l'intérieur dans le gîte / placement de 2 fenêtres de toiture type velux

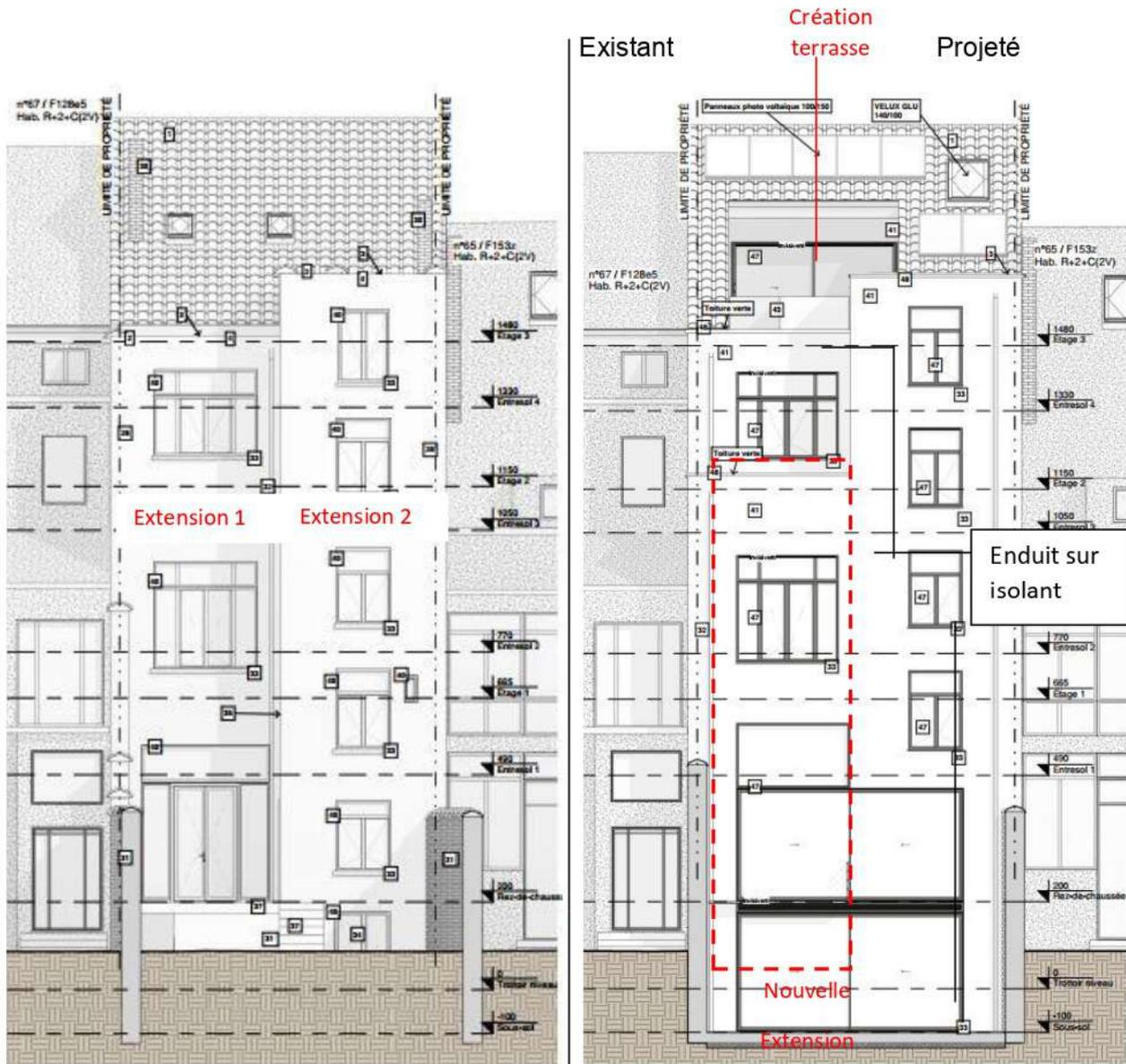
Tous les éléments constituant la façade seront nettoyés suivant la technique la plus adéquate

Le balcon en mauvais état est démonté (balustrade en pierre) pour être remonté avec les éléments existants (en cas de remplacement, cela se fera à l'identique) (matériaux, dessin et teintes)

Les menuiseries extérieures en bois avec simple vitrage seront remplacées à l'identique (matériaux et dessin) avec du double vitrage. Seule la teinte sera différente (gris foncé) pour être plus en adéquation avec les façades du même style dans le quartier

Les ferronneries seront rénovées (nettoyage, réparation, traitement et mise en peinture). Les vitrages cassés seront remplacés par un vitrage le plus proche de l'identique

Bien recensé à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois
(fiche n°18448) : Note d'intentions



Les menuiseries extérieures en bois avec simple vitrage seront remplacées par des châssis en aluminium ton gris foncé avec du double vitrage.

La volumétrie de la façade arrière est composée de 2 extensions d'hauteurs différentes et décalées de +1.5 m entre-elles. La façade arrière ne présente pas un intérêt architectural particulier, Le projet vise à l'ouverture de baie généreuse vers le jardin et désire agrandir le volume pour recréer une uniformité en réalignant les volume bas (à partir du rez de jardin

Bien recensé à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois
(fiche n°18448) : Note d'intentions

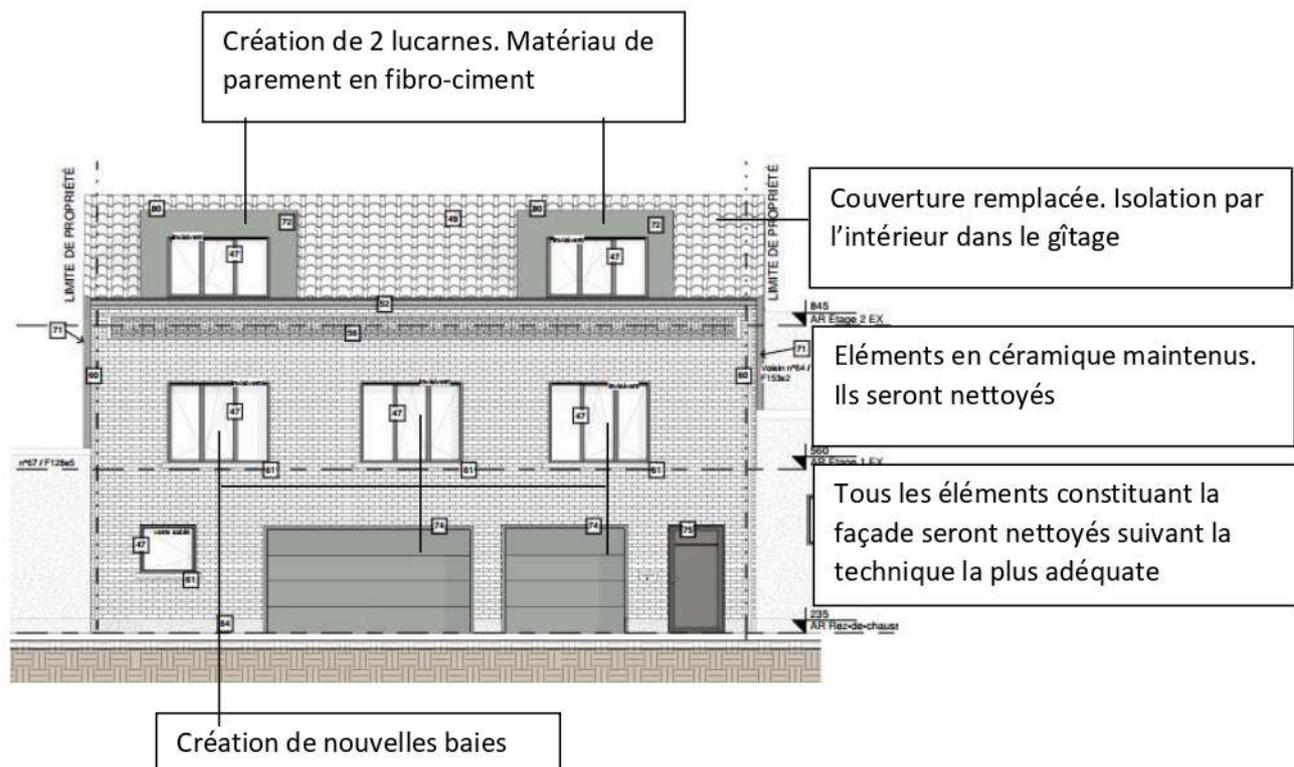
jusque au plafond du premier étage). Les façades arrière de ce bâtiment sont parées d'un enduit sur isolant de ton blanc cassé.

En facade arriere, les menuiseries exterieures en bois seront remplacées par des châssis en aluminium avec du double vitrage. L'alignement des extensions permet la création de larges baies vitrées permettant un accès aisé au jardin et un apport important de lumière naturelle au rez-de-chaussée et dans l'espace salle-à-manger semi enterré. Afin d'aménager cet espace, en lien avec l'extérieur, une zone du jardin arrière est aménagée en pente douce pour dégager les vue vers le jardin, Cette zone sera plantée généreusement.

L'architecture intérieure sera rénovée tout en conservant des éléments intérieurs remarquables (cheminées du rez et premier étage avant, moulures du rez avant et central, parquets où c'est possible en fonction de l'état).

2. Rue Boduognat n°4

Certains éléments de la façade avant ayant un intérêt patrimonial, l'isolation sera réalisée par l'intérieur en facade à rue pour ne pas recouvrir la frise et les formes géométriques en céramiques présentes dans sa composition.

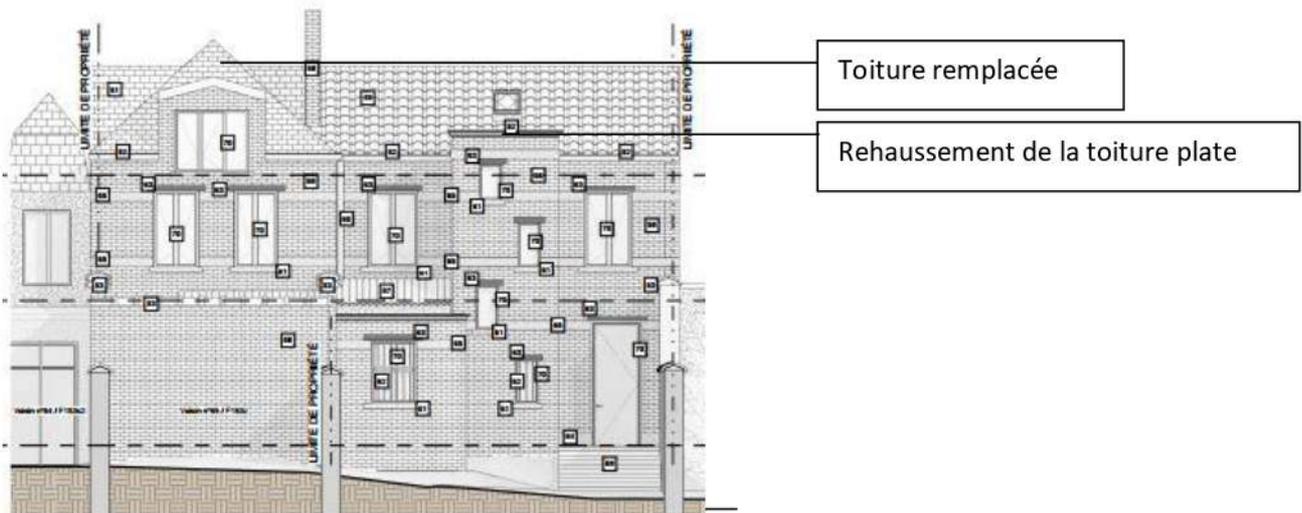


Bien recensé à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois
(fiche n°18448) : Note d'intentions

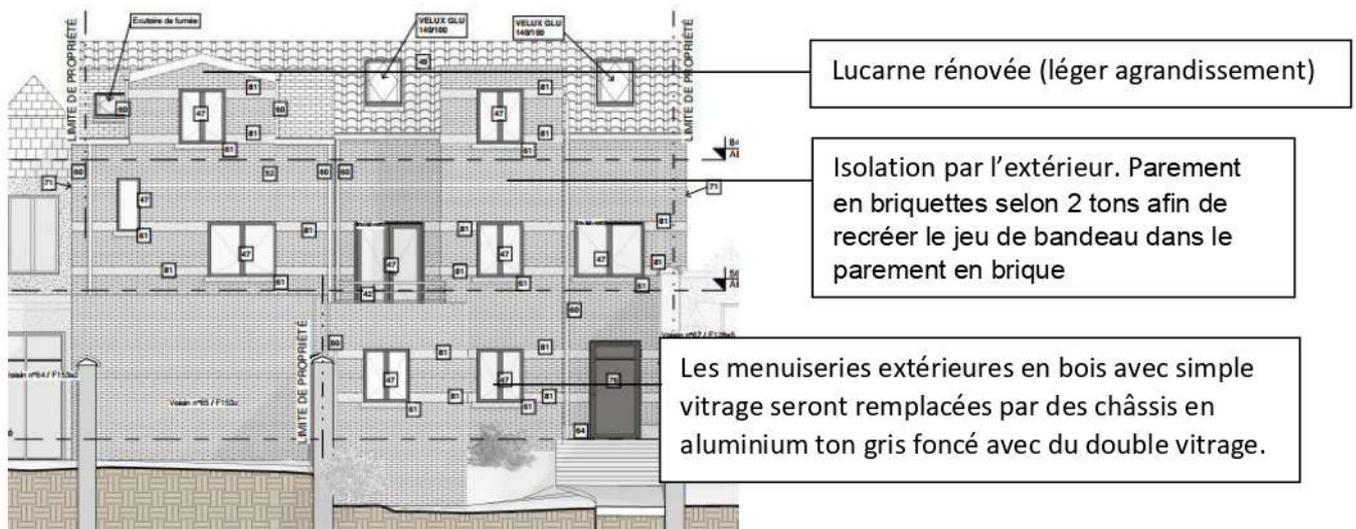
De nouvelles baies sont créées au 1^{er} étage pour assurer un éclairage naturel suffisant dans l'appartement. Afin de créer un espace habitable confortable dans les combles, 2 lucarnes sont réalisées dans le versant avant de la toiture en tuile.

Les planchers en bois en mauvais état sont démolis et remplacés par des planchers en béton. Les niveaux sont revus afin de constituer des hauteurs suffisantes pour l'aménagements des 2 logements.

Une isolation par l'extérieur sera réalisée sur la façade arrière tout en proposant un habillage en brique de manière à recréer le jeu de bandeau existant.



Projeté



Bien recensé à l'inventaire du patrimoine architectural bruxellois
(fiche n°18448) : Note d'intentions

Quentin Lemal
Architecte